

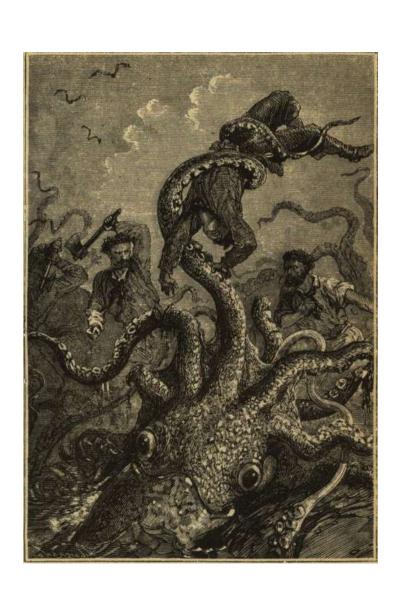
Report From The GA Squad

Meet the Squad!



Valérie D., Frédéric M., Vincent L., Toon B. After this GA: no idea... any candidate?

What went wrong!



- Failed to put the Statutes online + Time consuming
- Lack of human ressources in the Squad
- Lack of time betwen to GA to restore energy in the Squad
- Issues with communication and administration tools
- Lack of a way to make & validate the agenda with all the Pirates.

But the main issues are:

- 1. We don't have the full control on our IT infrastructure and tools!
- 2. Our communication tools are, at best, inefficient and fragmented!

Those issues are now more than CRITICAL !!!!

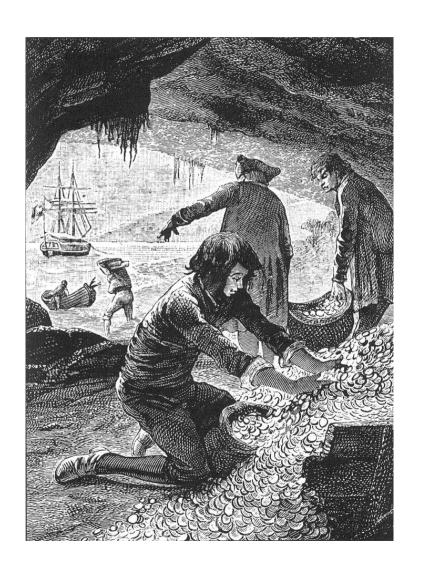
Consequences

All of this caused demotivation in the squad.

Invitations sent too late (sorry about that).

What worked great!

- We have a GA!
- We have access to the GetOp administration.
- We have regained control on some of the communication and administrative tools.



Thanks to everybody who helped

```
Thomas, Stef (Local Crew)

Kash, Patrick (Coreteam)

Renaud, HgO, Jo, David (Translations - 4G Squad)

Xavier (Mailing lists)

Jonas DG (GetOp)
```

About the statutes

- Tried to put the statutes on the Wiki. But too long and too complicated.
 - The statutes have been transfered to a more manageable format.
 - Proof of concept of a Statutes website.
- The statutes are flawed, part over-engineered & part self-contradictory!
- What to do next?
 - Decide what to do with the statutes: fix them? throw them away & restart from scratch?
 - Read the statutes from other Pirate Parties as inspiration?

Prototype of the Online Statutes

PartiPiratenPartij Home NL FR About Contacts

Statuts du Parti Pirate

Partie I: Nom, Valeurs communes & Adhésion

Chapitre I.1. Nom

Chapitre I.2. Valeurs communes

Chapitre I.3. Adhésion

Partie II: Structures

Chapitre II.1. Equipages

Chapitre II.2. Escouades

Chapitre II.3. Coreteam

Chapitre II.4. Support

Chapitre II.5. Assemblée Générale

Chapitre II.6. X

Chapitre III.1. Elus et Cumuls

Chapitre III.2. Votes et Majorité

Chapitre III.3. Formation des Listes

Chapitre III.4. Regroupement d'Equipages

Chapitre III.5 : Résolution de conflits

Partie IV: Annexes

Prague Declaration, 17.04.2012

Paris Declaration, 20.02.2013

Partie III: Règlements divers

Chapitre III.1. Elus et Cumuls

III.1.1 Les représentants pirates élus à une assemblée communale, provinciale, régionale ou fédérale s'engagent à :

a) respecter le programme du Parti b) respecter le Traité européen des droits de l'homme c) justifier leurs décisions face aux autres Pirates d) être en ordre de cotisation e) participer aux réunions de leur Equipage f) démissionner si l'organisation concernée et la Coreteam estiment que l'élu ne satisfait pas aux engagements généraux et particuliers qu'il a pris en vue de sa désignation g) rendent compte de leur activité au moins à mi-mandat et en fin de mandat. Cette évaluation se fait notamment au regard de leurs obligations et engagements à l'égard de leurs électeurs.

III.1.2 Les fonctions de la Coreteam sont incompatibles à tout niveau. Le cumul d'un mandat politique et une fonction dans la Coreteam n'est pas autorisé, sauf pour les mandats du conseil communal.

III.1.3 Les représentants pirates élus à une assemblée communale, provinciale, régionale ou fédérale s'engagent à reverser une partie de son salaire : en fonction d'un barème selon les mandats, avec un minimum de 5% des revenus bruts pour tous les mandats.

III.1.4 Sans porter préjudice aux autres dispositions statutaires, le droit de vote des mandataires est suspendu lors du non-paiement des contributions statutaires dans les trois mois qui suivent l'exigibilité de la dette. A partir du moment de la suspension de son droit de vote, la personne impliquée ne peut pas être candidat à aucune élection jusqu'au paiement de sa dette. Les mêmes règles sont d'application quand un comité de direction ne paie pas sa contribution. Dans un tel cas de figure, le droit de vote de tous leurs représentants / députés / mandataires leur est retiré.

Chapitre III.2. Votes et Majorité

III.2.1 Toutes les décisions sont prises à la majorité simple, sauf si une majorité spéciale est exigée.

III.2.2 Une majorité simple signifie plus de la moitié des suffrages exprimés, sans prendre en compte les abstentions. Une majorité spéciale comprend au moins le nombre d'or des suffrages exprimés :

""[100*(V5-1)]/2 % ~ 61,8%"

III.2.3 Les abstentions ne sont pas prises en compte pour le calcul des majorités.

III.2.4 Les votes nuls ne seront jamais pris en compte.

III.2.5 Si la moitié des suffrages exprimés (ou plus) sont des abstentions, le vote est considéré comme nul.

III.2.6 Pour avoir l'unanimité, aucun pirate ne peut voter contre.

III.2.7 Si une proposition n'obtient pas la majorité, elle est simplement rejetée.

III.2.8 Motion de défiance :

III.2.8.1 Une motion de défiance requiert un majorité extraordinaire des votes exprimés pour être validée.

III.2.8.2 Il faut trois pirates pour invoquer une motion de défiance. Avant qu'un vote ait lieu, les raisons de la motion doivent être clairement exposées par les personnes qui y font appel.

Chapitre III.3. Formation des Listes

III.3.1 Pour se présenter comme candidat aux élections communales, régionales, nationales of européennes, il faut être membre du parti pirate.

III.3.2 Chaque candidat doit avoir la possibilité de défendre sa candidature.

III.3.3 Les candidatures peuvent être déposées pour toutes les places sur la liste. Sur chaque candidature, il doit être mentionné la place souhaitée sur la liste.

III.3.4 D'abord une liste des candidats est établie sur base de ces candidatures, indépendamment du/des lieu(x) où elle est d'application. Ensuite a lieu un vote d'approbation (approval voting) à propos de la liste de candidats ainsi qu'un classement Condorcet-Schulze. Tous les membres du Parti des Pirates qui habitent dans la zone justifiant leur présence sur la liste peuvent voter.

« Statutes Online » Project Page

Welcome to the page of the project Statutes Online



A platform to view and manage statutes online



Chapitre III.2. Votes et Majorité

The next GA

- When and where:
 - September or october 2015 in La-Louvière?
- Things to do:
 - Get our online decision & discussion tools working
 - Simplify the proposal & amendment process

But before that:

1. We need to regain full control on our IT infrastructure and solve the communication issues!

2. We will need people in the GA Squad!





for the Pirate Party

